



## COMMUNIQUE FINANCIER

Tremblay-en-France, le 20 mars 2025

Aéroports de Paris SA

### **Résultats de l'offre de rachat d'Aéroports de Paris à la suite du règlement-livraison de son émission obligataire à double tranche**

Aéroports de Paris (la « Société ») annonce ce jour les résultats de l'offre de rachat lancée le 13 mars 2025 (l'« Offre de Rachat ») sur ses obligations euros émises le 2 avril 2020 (à échéance au 2 octobre 2026), portant intérêt à taux fixe de 2,125 % et dont le montant nominal initialement émis (à savoir 1 000 000 000 euros) est actuellement en circulation (ISIN : FR0013505625) et admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (les « Obligations Existantes »).

Cette annonce survient à la suite du règlement-livraison, ce jour, de son émission de 1 000 000 000 euros réalisée en deux tranches de 500 000 000 euros chacune et de maturité 8 et 11 ans respectivement (les « Obligations Nouvelles ») également annoncée le 13 mars 2025. Les Obligations Nouvelles sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

Selon les termes et sous réserve des modalités contenues dans le *Tender Offer Memorandum* en date du 13 mars 2025, la Société avait invité les porteurs qualifiés à présenter leurs Obligations Existantes avant 17h00 (heure de Paris) le 19 mars 2025 (la « Limite d'Expiration ») en vue de leur rachat par la Société.

Pour rappel, la Société s'était réservée la faculté de réduire ou d'augmenter le Montant d'Acceptation Maximum initial de 250 000 000 euros et de déterminer discrétionnairement le Montant d'Acceptation Final (*Final Acceptance Amount*).

À la Limite d'Expiration, la Société a reçu et, conformément aux modalités contenues dans le *Tender Offer Memorandum*, accepté pour rachat les Obligations Existantes valablement apportées à l'offre pour un montant nominal total de 250 000 000 euros.

Il est prévu que le règlement de l'Offre de Rachat intervienne le 21 mars 2025. À la suite du règlement de l'Offre de Rachat et à l'annulation des Obligations Existantes acceptées pour rachat, un montant nominal total de 750 000 000 euros des Obligations Existantes restera en circulation.

## Avertissement

---

Le présent communiqué ne constitue pas une invitation à participer à l'Offre de Rachat dans, ou depuis, un quelconque pays dans ou depuis lequel, ou émanant de ou destiné à toute personne à laquelle, il est interdit de faire une telle invitation conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables. La diffusion de ce présent communiqué dans certains pays peut être limitée par la loi. Aucune offre de vente ou sollicitation d'un ordre de vente ou de souscription de titres financiers ne peut être faite dans un pays ou territoire où une telle offre ou sollicitation serait contraire aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur ou avant son enregistrement en vertu des dispositions législatives et réglementaires en vigueur dans ce pays ou territoire. Les personnes en possession de ce communiqué sont tenues de s'informer et de se conformer à de telles restrictions.

Les offres de vente des Obligations Existantes transmises dans le cadre de l'Offre de Rachat de la part des porteurs qualifiés ne seront pas acceptées dans toutes les circonstances où une telle offre ou sollicitation serait illégale. La Société n'émet aucune recommandation aux porteurs qualifiés sur l'opportunité ou non de prendre part à l'Offre de Rachat.

## États-Unis

---

Les obligations ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis sans enregistrement conformément au Securities Act de 1933 des États-Unis, tel que modifié (le « Securities Act ») ou de l'application d'une exemption des exigences d'enregistrement conformément au Securities Act. Les Obligations Nouvelles n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées conformément au Securities Act ou aux lois sur les titres financiers de tout état ou autre juridiction des États-Unis, et ne peuvent être offertes, vendues ou livrées, directement ou indirectement, aux États-Unis ou à, ou pour le compte ou le bénéfice de, toute U.S. Person telle que définie dans la Regulation S du Securities Act (chacune, une « U.S. Person »).

L'Offre de Rachat n'est pas faite et ne sera pas faite directement ou indirectement aux États-Unis, par voie de courrier ou par tout autre moyen ou instrument (y compris, sans limitation, la transmission par télécopie, télex, téléphone, email et autres formes de transmission électronique) du commerce interétatique ou extérieur, ou toute infrastructure d'une bourse nationale de titres financiers des États-Unis ou vers des U.S. Persons et les Obligations Existantes ne peuvent pas être apportées dans le cadre de l'Offre de Rachat par aucun de ces concours, moyen, instrument ou installation depuis ou à l'intérieur des États-Unis, par des personnes situées ou résidant aux États-Unis (« U.S. Holder » au sens de la Rule 800(h) du Securities Act). En conséquence, tout document ou matériel lié à l'Offre de Rachat n'est pas et ne doit pas être, directement ou indirectement, envoyé par courrier ou transmis, distribué ou transféré de quelque manière que ce soit (y compris, sans limitation, par des dépositaires, des mandataires ou des fiduciaires) dans ou vers les États-Unis ou à toute personne de ce type. Toute instruction de rachat prétendue en réponse à l'Offre de Rachat résultant directement ou indirectement d'une violation de ces restrictions serait nulle, et les instructions de rachat faites par une personne située ou résidant aux États-Unis ou tout agent, fiduciaire ou autre intermédiaire agissant au nom et pour le compte d'un mandant donnant des instructions depuis les États-Unis ne seront pas acceptées.

Pour les besoins du paragraphe ci-dessus, les États-Unis désignent les États-Unis d'Amérique, ses territoires et possessions (y compris Porto Rico, les Îles Vierges américaines, Guam, les Samoa américaines, l'île Wake et les Îles Mariannes du Nord), tout état des États-Unis d'Amérique et le District de Columbia.

**Relations Investisseurs : Cécile Combeau +33 6 32 35 01 46 et Elliott Roch +33 6 98 90 85 14 - invest@adp.fr**

**Contact presse : Justine Léger, responsable du Pôle Médias et Réputation +33 1 74 25 23 23**

Le Groupe ADP exploite et conçoit les aéroports de manière responsable à Paris et dans le monde. En 2024, il a accueilli près de 364 millions de passagers sur son réseau de 26 aéroports, dont plus de 103 millions sur les trois plateformes franciliennes - Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget - où l'expérience passagers est portée par Paris Aéroport. Le Groupe ADP, fort des expertises de l'ensemble de ses collaborateurs à travers le monde dont près de 6 000 à Paris, est déterminé à offrir le meilleur niveau de qualité de service et d'hospitalité à ses passagers tout en poursuivant une stratégie de performance et de décarbonation de toutes ses activités aéroportuaires. Il transforme ses aéroports en hub multi-énergies et multimodaux, pour rendre possible l'aviation décarbonée dans son ensemble et mieux connecter les territoires. A l'international, le Groupe ADP a deux partenariats stratégiques aux géographies complémentaires : TAV Airports en Turquie et au Moyen-Orient et GMR Airports en Inde et Asie du Sud-est. En 2024, le chiffre d'affaires du groupe s'est élevé à 6 158 millions d'euros et le résultat net part du groupe à 342 millions d'euros.

Aéroports de Paris SA au capital de 296 881 806 euros. Siège social : 1 rue de France, Tremblay-en-France 93290. RCS Bobigny 552 016 628.

Retrouvez nos actualités sur [www.groupe-adp.com](http://www.groupe-adp.com) | [@GroupeADP](https://www.linkedin.com/company/groupe-adp) | [Groupe ADP](https://www.linkedin.com/company/groupe-adp)